



Tous unis !

*Dans la lutte contre les
espèces exotiques
envahissantes du
bassin versant
Fier et Lac
d'Annecy*



**l'oxygène
à la source**



**CONTRAT
DE BASSIN Fier &
Lac d'Annecy**



Sommaire

p.4 Contexte

p.5 *Les plantes exotiques envahissantes*

p.6 *Le bassin versant Fier et Lac d'Annecy : un territoire que chacun doit protéger*

p.8 *Je contribue à limiter la propagation des PEE*

p.9 *Des PEE sont présentes dans mon jardin : je traite mes résidus !*

p.10 *Cas particulier 1 : je constate la présence de renouée asiatique dans mon jardin*

p.11 *Cas particulier 2 : je constate la présence d'ambrosie*

p.12 *Récapitulatif des actions de lutte contre les différentes PEE du bassin versant*

◀ *Le solidage, une des plantes exotiques envahissantes présentes sur le bassin versant*



Balsamine de l'Himalaya

La présence de plantes exotiques envahissantes est de plus en plus préoccupante sur notre territoire. C'est une menace pour la biodiversité et les paysages locaux, ainsi qu'un risque pour les biens et les personnes.

Une stratégie de lutte contre ces espèces est en cours sur le bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy. Elle vise à limiter la propagation de ces végétaux en milieux humides et aquatiques.

Elle s'articule autour de deux axes :

- des **travaux d'éradication** sur les foyers prioritaires
- des **opérations de communication** auprès des professionnels et du grand public.

En tant que jardinier amateur ou personne intéressée, ce guide vise à vous donner des clés pour gérer les plantes invasives sur vos parcelles. Le but est d'éviter leur propagation tout en permettant, dans certains cas, de profiter de la beauté florale de certaines de ces espèces.

C'est ensemble que nous arriverons à lutter efficacement contre ces végétaux qui menacent le bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides de notre bassin versant.

Pour toute question au sujet des plantes exotiques envahissantes, vous pouvez contacter le SILA :



04 50 66 77 77



www.sila.fr

Les plantes exotiques envahissantes

Que sont les plantes exotiques envahissantes (PEE) ?

Ce sont des espèces végétales introduites volontairement ou non par l'homme, en dehors de leur aire de répartition naturelle et ayant des conséquences économiques, écologiques et/ou sanitaires négatives.

Quelles menaces représentent-elles ?

- Une PEE est **une menace pour les écosystèmes et la biodiversité** (3^{ème} cause de régression de la biodiversité au niveau mondial) car :
 - elle s'installe à la place des espèces indigènes
 - elle modifie le fonctionnement des écosystèmes en place.
- Une PEE est **une menace pour l'économie, les biens et les personnes** car :
 - elle cause des dégâts dans les cultures agricoles,
 - elle entraîne une perte de stabilité de certaines infrastructures artificielles ou naturelles (déstabilisation des berges, des routes...).
- Une PEE est **une menace pour la santé** car certaines espèces causent des allergies ou des brûlures parfois très graves.

Près de 1 100 espèces exotiques ont été recensées en Europe.

10 à 15 % d'entre elles présentent des impacts négatifs et engendrent des dépenses annuelles évaluées à **12,5 milliards d'euros** (réparation des dommages causés et gestion des PEE).



◀ *Massif de renouée asiatique le long d'une rivière*

Le bassin versant Fier et Lac d'Annecy :

L'implantation des PEE comme les solidages, la buddleia ou encore la balsamine de l'Himalaya est déjà bien avancée au niveau des cours d'eau et de certaines zones humides du bassin versant.

La stratégie de lutte vise à **limiter leur propagation** et à **préserver les secteurs encore vierges**.

Le SILA et les collectivités locales œuvrent ensemble contre la prolifération de ces plantes.



Solidage



Buddleia



Balsamine de l'Himalaya

Une menace déjà présente !

Les diagnostics de 2018 et 2020, réalisés sur 20% du linéaire total des cours d'eau du bassin versant, font état d'une vingtaine d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Carte du bassin versant Fier et Lac d'Annecy



un territoire que chacun doit protéger



Le bassin versant, qu'est-ce que c'est ?

C'est un territoire au sein duquel toutes les eaux (eaux de pluie, des rivières, des lacs...) s'écoulent vers un même point.

Pour le bassin versant Fier et Lac d'Annecy, l'ensemble des eaux qui s'écoulent dans le Lac d'annecy et celles qui s'écoulent dans le Fier convergent vers Seyssel et le Rhône.



Renouée de l'Himalaya



Renouée asiatique

Sur **110 km** de cours d'eau diagnostiqués en 2018, **seuls 5 %** sont vierges des espèces les plus menaçantes, **les renouées asiatiques !**

Une nouvelle espèce de renouée a été identifiée sur le bassin versant : la renouée de l'Himalaya.

Je contribue à limiter la propagation des PEE

- 1 Je fais attention à ce que j'achète et ce que je plante (je privilégie les plantes locales).
- 2 Je ne plante pas dans mon jardin des graines ou plantes ramenées d'un voyage à l'étranger.
- 3 Je supprime les PEE de mon jardin, ou à minima je coupe les inflorescences avant les graines pour certaines espèces (voir le livret sur les fiches espèces).
- 4 Je taille mes haies de laurier cerise 2 fois dans la saison (début juin et fin septembre), pour éviter la floraison.
- 5 Je n'utilise pas de produits chimiques pour détruire les PEE de mon jardin, en raison des risques de pollution des sols et des cours d'eau.
- 6 Je sensibilise mes voisins, ma famille et mes amis sur les PEE et les risques pour la biodiversité.

Fleur de balsamine de l'Himalaya



inflorescence de laurier cerise



Des PEE sont présentes dans mon jardin : je traite mes résidus ! (hors renouées asiatiques)



Dans tous les cas, j'interviens avant la maturité des graines.

Pour les **plantes herbacées arrachées**, je dépose les résidus pour qu'ils sèchent. Je veille à les **poser à quelques centimètres du sol** (sur un lit de branches par exemple) et à **l'abri du vent**.

Pour les **arbustes déterrés**, je broie les parties aériennes et je **nettoie le broyeur avec précaution**. Je retourne la souche et la laisse telle quelle dans un coin de mon jardin.

Ensuite...

- **J'attends 6 mois que les déchets se dévitalisent** puis je les dépose en **déchetterie** (déchets verts). Je peux éventuellement **les incorporer à mon compost** pour qu'ils terminent leur décomposition et que je puisse les réutiliser comme terre fertile pour mon jardin (sauf pour le laurier cerise qui se décompose mal).
- **Je surveille d'éventuelles reprises au niveau du lieu d'origine ou de stockage des PEE**. Je les arrache si besoin avant apparition des graines et je les jette à l'endroit dédié au stockage des PEE de mon jardin.
- **Je ne dépose pas les résidus en bordure de cours d'eau ou dans le milieu naturel**, afin d'éviter la propagation des PEE (même broyés, certains végétaux peuvent se disséminer).
- **Je ne les mets pas dans la poubelle d'ordures ménagères.**

Je retrouve tous les détails pour chaque plante dans le livret consacré aux fiches espèces !

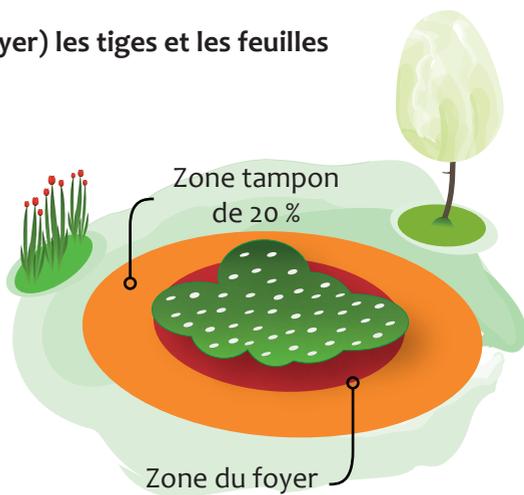
Cas particulier 1 : je constate la présence de renouée asiatique dans mon jardin

- Si le massif ne pose pas de problème, je n'interviens pas, ni sur les parties aériennes, ni sur les parties souterraines.

- Si le foyer représente un danger (visibilité sur voie de circulation) ou dénature fortement le paysage : pour limiter l'expansion du massif, je le coupe **2 fois par mois de mai à octobre**, à l'aide d'une débroussailleuse ou d'un sécateur. Surtout, je n'interviens pas sur les parties souterraines, au risque de disséminer la plante.

- Je laisse sur place (à l'endroit du foyer) les tiges et les feuilles coupées.

Je ne travaille pas la terre au niveau de la surface du massif et dans une zone autour de 20 % supérieure à sa taille. En effet, des rhizomes* peuvent être présents dans cette périphérie et se développer sous l'effet du brassage de la terre.



Je constate un foyer de renouée asiatique en me promenant ?

Surtout je ne fais rien !

Je ne l'arrache pas et ne gratte pas le sol car cela pourrait contribuer à sa propagation.

* Rhizome : tige souterraine. Chez les renouées asiatiques, un petit fragment de rhizome peut donner naissance à une nouvelle plantule.

Cas particulier 2 : je constate la présence d'ambroisie



L'ambroisie cause de graves problèmes d'allergie !

En tant que propriétaire, locataire, exploitant ou ayant droit :

Je suis tenu de prévenir la pousse de l'ambroisie sur mes parcelles et de les détruire (Arrêté n° ARS/DD74/ES/2019-29 du 15/07/2019 relatif à la lutte contre la prolifération de trois espèces du genre).

Je signale également la présence de l'espèce sur www.signalement-ambroisie.fr

En tant que promeneur :

Je signale la présence d'ambroisie sur www.signalement-ambroisie.fr



▲ *Ambrosie à feuilles d'armoise*

Tableau récapitulatif des actions

	<p>Ailante Glanduleux ou Faux vernis du Japon</p>	<p>Arrachage et déterrage manuels Seulement pour les jeunes plantules.</p>	<p>Annelage*</p> <p>Printemps / été Attention à la chute de l'arbre.</p>
		<p>Dessouchage sur les jeunes individus.</p>	

<p>Ambroisie à feuilles d'armoise</p>	<p>Coupe et fauche</p> <p>À la mi-juillet, puis en septembre, à la débroussailluse si surface dense et importante. Opération à répéter plusieurs années jusqu'à épuisement des graines dans le sol.</p>	<p>Arrachage et déterrage manuels</p> <p>Seulement les jeunes plantules.</p> <p>Espèce au pollen allergène. Protégez-vous si vous intervenez d'août à octobre.</p>	

	<p>Balsamine de l'Himalaya</p>	<p>Coupe et fauche</p> <p>En juin puis en septembre, à la débroussailluse ou engins mécaniques, si surface dense et importante. Répéter plusieurs années jusqu'à épuisement des graines dans le sol.</p>	<p>Arrachage et déterrage manuels</p> <p>En juin, puis en septembre. Répéter plusieurs années jusqu'à épuisement des graines dans le sol.</p>

<p>Berce du Caucase</p>	<p>Déterrage</p> <p>Précoce sur les jeunes plantules si possible. Risque de brûlure, pensez à vous protéger.</p>	<p>Section racinaire sous collet</p> <p>Prendre toutes les précautions (gants, visières et vêtements couvrants) pour éviter les brûlures.</p>	

de lutte contre les différentes PEE



Buddleia

Coupe et fauche

Uniquement les inflorescences, avant maturité des graines (mi-juin). Permet seulement de limiter la dispersion.

Arrachage et déterrage manuels

Seulement pour les jeunes plantules.

Dessouchage possible.

Erable Négundo

Arrachage et déterrage manuels

Seulement pour les jeunes plantules.

Dessouchage sur les jeunes individus.

Annelage*

Printemps ou été. Attention à la chute de l'arbre.



Laurier Cerise

Coupe et fauche

Uniquement les inflorescences, avant maturité des graines (mi-juin). Permet seulement de limiter la dispersion.

Arrachage et déterrage manuels

Seulement pour les jeunes plantules.

Dessouchage possible

Paulownia

Coupe et fauche

Uniquement les inflorescences, avant maturité des graines (juin). Permet seulement de limiter la dispersion.

Arrachage et déterrage manuels

Seulement pour les jeunes plantules.

Dessouchage sur les jeunes individus.



Tableau récapitulatif des actions

	<p>Raisin d'Amérique</p>	<p>Arrachage et déterrage manuels Seulement pour les jeunes plantules.</p>	<p>Section racinaire sous collet Prendre toutes les précautions (gants, visières et vêtements couvrants).</p>
--	---------------------------------	---	--

<p>Renouées asiatiques</p>	<p>Coupe et fauche Uniquement en cas de besoins particuliers, car risque de dispersion trop important.</p>	<p>Arrachage et déterrage manuels Seulement pour les jeunes plantules.</p>	
	<p>Criblage/concassage ou concassage/bâchage des terres contaminées.</p>		

	<p>Renouée de l'Himalaya</p>	<p>Coupe et fauche Uniquement en cas de besoins particuliers, car risque de dispersion trop important.</p>	<p>Arrachage et déterrage manuels Seulement les jeunes plantules.</p>
	<p>Criblage/concassage ou concassage/bâchage des terres contaminées.</p>		

<p>Robinier faux-acacia</p>	<p>Arrachage et déterrage manuels Seulement pour les jeunes plantules.</p>	
	<p>Dessouchage sur les jeunes individus uniquement.</p>	

de lutte contre les différentes PEE



Solidages

Coupe et fauche

En juin puis en septembre, à la débroussailluse ou engins mécaniques, si surface dense et importante. Répéter plusieurs années jusqu'à épuisement des graines et racines dans le sol.

Arrachage et déterrage manuels

Début juin, puis en septembre. Répéter plusieurs années jusqu'à épuisement des graines dans le sol, et des racines.

Sumac de Virginie

Coupe et fauche

Uniquement les inflorescences, avant maturité des graines (mi-juin). Permet seulement de limiter la dispersion.

Arrachage et déterrage manuels

Seulement les jeunes plantules.

Dessouchage possible.

Espèce pouvant causer des allergies en cas de contact direct avec la peau. Protégez-vous en cas d'intervention.



Topinambour

Arrachage et déterrage manuels à l'automne, en prenant soin de retirer tous les tubercules du sol.

Vigne vierge

Coupe et fauche

Uniquement les inflorescences avant maturité des graines (avant début juillet), ce qui permet seulement de limiter la dispersion.

Arrachage et déterrage manuels

Début juin, puis en septembre. Répéter plusieurs années jusqu'à épuisement des graines dans le sol, et des racines.





Avec la participation de



&

haute savoie
le Département

Flashez-moi pour
me retrouver en
format numérique
et en savoir plus



l'oxygène
à la source

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter le SILA !

7 Rue des Terrasses - 74960 Annecy (Cran-Gevrier)
Tél. : 04 50 66 77 77 - www.sila.fr